

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh)

### Gouvernance responsable

#### Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

Décision d'inscrire l'ensemble des conseillers en gestion de patrimoine du cabinet (salariés et dirigeants) à l'examen de certification Finance durable de l'AMF

#### Engagement au sein de Produit en Bretagne (solidarité entre les membres, participation à la vie du Réseau)

entrée d'un membre du cabinet au sein de la Commission RSE de PRODUIT EN BRETAGNE

### Engagements en faveur de la diversité / droits des personnes

#### Parité professionnelle homme / femme

57 % de l'effectif du cabinet est féminin. 50 % d'hommes et 50 % de femmes parmi les conseillers en gestion de patrimoine

### Conditions et relations de travail

#### Santé et sécurité au travail

le document unique a été revu et mis à jour en 2023

#### Formation des salariés

inscription de deux conseillers à l'examen de certification AMF nécessaire à l'obtention du statut de CIF  
Inscription de l'ensemble des conseillers à la certification Finance Durable

#### Accueil / intégration des nouveaux collaborateurs

Accueils de 2 nouveaux salariés fin 2022 et début 2023

### Préservation de l'environnement

#### Gestion et optimisation des énergies

Recours au covoiturage pour les conseillers extérieurs à Quimper

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

#### Gestion et optimisation de l'eau

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Gestion et optimisation des matières premières**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Réduction, tri et recyclage des déchets**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Prévention de la pollution (eaux usées, gaz à effet de serre...)**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Prévention et protection contre les atteintes à l'environnement naturel et à la biodiversité**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Ecoconstruction et éco-rénovation des bâtiments**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières.

### **Gestion et optimisation des déplacements professionnels**

Recours systématique au covoiturage par les conseillers habitant à l'extérieur de Quimper (intra cabinet ou avec des tiers)

## **Bonnes pratiques des affaires / responsabilités des fournisseurs**

### **Vérification de la bonne application des 10 principes du Global Compact**

A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.  
A ce titre, les conseillers ont une nécessaire action d'information et de pédagogie à l'égard des clients, ce qui renforce le déploiement d'une prise de conscience en toutes ces matières, dont un certain nombre sont en ligne avec les 10 principes du Global Compact

## Intérêts des clients et consommateurs

### Politique qualité / écoute clients

Rentre dans ce cadre l'action de formation des conseillers en Finance durable, décidée en 2023, à l'effet de savoir satisfaire la bonne prise en compte des des préférences en matière de durabilité de nos clients.

(A compter du 1er janvier 2023, les conseillers en investissement financier ont l'obligation de prendre en compte les préférences de leurs clients en matière de durabilité. Cette obligation implique une sensibilisation de chacun aux différents aspects ESG : biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, pollution, problématique de l'eau, tri, recyclage, gestion des déchets, aspects sociaux et de gouvernance, etc.)

### Savoir faire / Certifications

#### Certifications qualité / environnementales

Inscription à l'examen de certification "Finance durable" de l'AMF

#### Certifications RSE / Bretagne 26000

Prise de connaissance de l'ensemble des actions possibles en ce domaine

Priorité à l'obtention par les conseillers de la certification AMF Finance durable